

POUR EXPOSER A LA PORTE ROUGE

1 Inscription

La fiche d'inscription est à télécharger sur le site :

<https://avignon-arts-contemporains.com/la-porte-rouge-galerie-associative/>

Ou à demander à : laporterouge84@gmail.com

2 Validation du dossier par le groupe de sélection

Par souci de présenter des expositions de qualité, un groupe de sélection étudie et valide les dossiers de candidature. Ce groupe est composé de personnes qualifiées et possédant des compétences complémentaires dans le domaine des arts visuels : commissaire d'exposition, galeriste, artiste, professeur en arts plastiques, professeur formateur en arts plastiques...

Il est demandé à l'artiste de pouvoir témoigner d'un engagement avéré dans sa pratique artistique et d'un travail plastique notable et personnel (**pas de copie, pas d'œuvre faite dans le cadre d'un enseignement...**)

3 Former un binôme

Afin de rester dans l'esprit qui anime AAA depuis sa création, les artistes exposent toujours en duo.

Vous pouvez constituer votre binôme avec l'artiste de votre choix, qu'il soit de la région ou d'ailleurs. Cet artiste sera soumis aux mêmes conditions que vous pour pouvoir exposer.

Si besoin un lien Drive vous sera transmis afin d'entrer en relation avec d'autres artistes eux aussi à la recherche d'un binôme pour exposer à la Porte rouge

4 Blocage des dates

Votre binôme est formé et les deux artistes ont été sélectionnés, mais, **votre dossier sera considéré complet à partir du moment où vous aurez :**

- adhéré à l'association AAA (20€/artiste) (**obligatoire**) [Adhérer en ligne →](#)
- remis par chèque(s) les arrhes : 100 € pour les deux artistes, soit 50€ par artiste

Chèques à établir à l'ordre de Avignon Ateliers d'Artistes et à déposer ou renvoyer à l'adresse suivante:

Avignon Ateliers d'Artistes
Chez APPROVA
14 rue Léon Honoré LABANDE
84000 AVIGNON

Lors de votre inscription, vous avez émis un choix concernant les dates de votre exposition,

Mais attention !

Les dates d'exposition sont définitivement attribuées à la date de réception des arrhes et de l'adhésion.

Il se peut donc que les dates demandées lors de votre inscription ne soient plus disponibles si vous tardez trop.
D'autres dates vous seront alors proposées.

5 Promotion de l'exposition

Répartition de la prise en charge de la communication :

AAA prend en charge la conception graphique du flyer et assure la communication de l'exposition :

- Sur le site avignon-arts-contemporains.com et page facebook de l'association.
- Par mail à tous les adhérents à AAA et contacts.

Les artistes prennent en charge l'impression papier des flyers ou affiches, et leur distribution.

Ils prennent en charge la communication avec la presse.

6 **Accrochage**

Des membres de l'équipe AAA seront là pour vous accompagner dans la scénographie.

Ils restent à la disposition des artistes pour tout conseil.

Les artistes procèdent à une sélection de leurs œuvres afin d'établir une cohérence d'exposition. La scénographie doit pouvoir témoigner de cette cohérence, tout en mettant en valeur le travail de chaque artiste.

Dépôt des œuvres

Il se fait en principe le lundi matin à partir de 10h.

Il peut se faire le dimanche si nécessaire. Se mettre d'accord avec l'équipe pour la remise des clés.

RV Lundi à 10h avec l'équipe AAA

- Remise des clés et **signature du contrat** [Voir CONTRAT →](#)
- Etat des lieux et consignes : **annexe A** du contrat à signer
- Remise d'une caution de 200€ soit 100€ par artiste par chèque à l'ordre de AAA. Cette caution sera rendue à la fin de l'exposition après état des lieux.
- Solde de la participation des artistes à remettre par chèque : 100 € (soit 50 € par artiste)

[ANNEXE A →](#)

Accrochage : lundi toute la journée et mardi matin

Des membres de AAA seront présents pour vous accompagner dans la scénographie.

Assurance des œuvres

Une fois les œuvres mises en place, compléter et signer l'**annexe B** du contrat d'exposition.

[ANNEXE B →](#)

7 **Au cours de l'exposition**

Les gardes

Il est rappelé que les artistes s'engagent à garder l'exposition, ensemble ou à tour de rôle. Et dimanches s'il y a lieu.

Le vernissage

Il a lieu de préférence le jeudi à 18h ou plus tard en été.
Le buffet est fourni par les artistes.

8 **Décrochage**

Du samedi soir au dimanche soir

+ rangement et nettoyage du local

9 **Clôture de l'exposition**

RV lundi 10h avec l'équipe de AAA

- Pour le rendu de la caution
- La restitution des clés
- L'état des lieux en présence des artistes de l'exposition à venir

10 **Relations humaines**

Tout au long de ce parcours, il est attendu de la part des deux parties de privilégier le dialogue et d'adopter une attitude respectueuse.